



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires

## PROJET D'ARRÊTÉ

Arrêté préfectoral n° 2023/DDT/SEPR-  
autorisant le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux  
Morin à des travaux d'extraction de sédiments dans le Grand Morin à Esbly  
et les déclarant d'intérêt général

**SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC**  
(articles L. 120-1, L. 123-19-1 du Code de l'environnement)

### Consultation du 26 septembre 2023 au 17 octobre 2023 inclus

Le projet d'arrêté déclarant d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, des travaux d'extraction de sédiments dans le Grand Morin à Esbly projetés par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin a été soumis à la consultation du public du 26 septembre 2023 au 17 octobre 2023 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site des préfectures de Seine-et-Marne et de la Marne :

- <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-par-voie-electronique/DIG-Extraction-de-sediments-dans-le-Grand-Morin-a-Esbly-consultation-du-26-09-23-au-17-10-23>
- et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement et Prévention des Risques.

Le public était invité à donner son avis par courriel aux adresses suivantes :

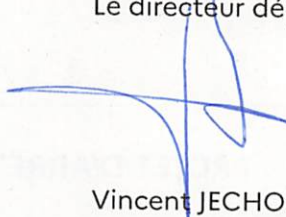
- [ddt-ppe@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-ppe@seine-et-marne.gouv.fr)
- ou par courrier à la DDT de Seine-et-Marne – Service Environnement et Prévention des Risques.

**SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION :**

La consultation du public n'a recueilli aucune remarque ou commentaire.

Melun, le 25 OCT. 2023

Pour le préfet et par délégation  
Le directeur départemental des territoires



Vincent JECHOUX